

SECTION DE L'ARIEGE

INFO FLASH

8ème échelon de la catégorie C

Le projet doit être présenté au Conseil d'État cette semaine. Confirmant toutes nos craintes, le passage à cet échelon ne sera pas automatique et le nombre de promus sera fixé dans le cadre de l'arrêté pro-pro, qui généralement ne paraît pas avant la fin du deuxième semestre d'une année N, même si l'effet pécuniaire de l'avancement est effectif au 1er janvier de la même année.

Si le secrétaire général nous a informés que 1 000 agents de la DGFIP seraient concernés en 2012, aucun chiffrage n'a été apporté pour les autres directions !!

FO Finances condamne la mise en place de quotas à cet avancement d'échelon. Pour la première fois dans la Fonction Publique, sera instauré un tableau d'avancement pour un changement d'échelon à l'intérieur d'un grade ! Inacceptable pour FO Finances.

SYNDICAT

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE** de la DGFIP

Fait à le

(signature)

➔ 66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu